



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
GRAND EST

LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Commission Santé, Sécurité et Condition de Travail

Le **14 Mars** vos élus Cfdt de la commission SCCT seront présents sur le site de **Metz**.

N'hésitez pas à venir nous poser des questions.



Visite du site de Mulhouse

Vos élus Cfdt étaient présent sur le site de **Mulhouse** ce jeudi **27 Février**.

Nous avons pu échanger avec vous sur divers sujets comme la future maison du don de Mulhouse et l'avenir du laboratoire IH/DEL car les conditions de travail sont inacceptables (froid +++ en hiver), des nouveaux locaux sont ils prévus? Nous avons également pu discuter des négociations en cours au niveau national comme la classification, la cartographie des emplois, les critères classants et l'accord sur le forfait mobilité durable qui n'est pas encore signé.



Les discussions étaient très intéressantes merci pour votre accueil chaleureux !

Visite de site

Nous serons présent sur le site de **Nancy Lobau** et **Brabois** le lundi **17 Mars**.

N'hésitez pas à nous solliciter lors de notre visite !

Sommaire

- **Actualités régionales**
 - Ambition plasma
 - Changement horaire maison du don
 - Chalet Vosgien
- **Rappel de vos droits**
 - Cadre autonome
 - Temps partiel
 - Mutations internes



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
GRAND EST

LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Actualités régionales

Ambition plasma

Avant de passer au vote la CFDT a lu la déclaration suivante :

Déclaration ambition plasma 2025

“Une nouvelle convention a été signée avec le LFB qui va jusqu’au 31 décembre 2028 avec révision en 2027. Cette société privée a obtenu 1 milliard d’euros de subvention pour atteindre ses objectifs. Par contre qu’en est-il du financement et des moyens mis en œuvre pour l’EFS en GEST pour atteindre ceux imposés par l’État, qui sont de prélever 71000 plasmaphères soit une augmentation de 5500 plasmaphères tout en sachant que le litre de plasma payé est insuffisamment valorisé. **Le prix au litre ne couvrant toujours pas le coût de revient.**

On nous annonce que nous aurons entre 7 et 8 ETP en moins au prélèvement !!!

Aura-t-on des machines supplémentaires pour prélever, car d’après les éléments de la direction nationale, nous ne sommes pas dans les régions qui vont en bénéficier.

Qu’en est-il de la nouvelle maison du don de Reims ?

Quels impacts auront la suppression de nombreuses collectes ?

Et aussi les changements d’horaires pour le personnel du prélèvement qui vont avoir une incidence sur leur vie personnelle.

La CFDT est consciente des enjeux et de l’importance de viser une souveraineté nationale pour la fabrication de médicaments à partir de plasma, mais cela ne doit **pas se faire au détriment des salariés.** La CFDT considère que pour ce projet, GEST a très peu de moyens attribués que ce soit au niveau du personnel et financier

Pour toutes ces raisons énoncées, la CFDT donnera un avis défavorable à l’ambition plasma 2025. ”

La CFDT par ce vote, prend ses responsabilités en **soutenant les salariés** afin qu’ils aient toujours de **meilleures conditions de travail.**

LA CFDT a voté **CONTRE** ce projet.





ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
GRAND EST

LETTRÉ ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Changement horaire maison du don de Metz, Reims et Spielmann

Suite à la consultation au CSE

Cette extension d'horaires pour les MDD répond aux besoins de l'ambition plasma. Suite à l'enquête de la **CFDT**, des améliorations d'horaires (REIMS) ont été faites, on peut s'en réjouir.

Cependant les salariés sont rétifs aux changements d'horaires, surtout le samedi. De plus, la **CFDT** GEST remarque que la direction nationale en demande **toujours plus** à notre région, sans contrepartie et reconnaissance mais avec des ETP en moins. La **CFDT** restera attentive aux avis des salariés concernés afin de respecter leurs vies professionnelles et personnelles.

Pour toutes ces raisons, la **CFDT** votera **CONTRE**.

Par ce vote, la **CFDT** veille encore et toujours à faire remonter **votre voix** à la Direction. Et restera **vigilante** sur ces nouveaux horaires afin de vérifier leur **efficacité**. Un retex sera fait dans les prochains mois.



Chalet Vosgien

Bonne nouvelle ! Le chalet sera ouvert cette saison !

Les réservations seront ouvertes sur le site du CSE début **mars** pour la location de la **saison 2025**.

Le camping ouvrira du **vendredi 4 avril 2025 au vendredi 12 septembre 2025**.

Restez connecté !





ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
GRAND EST

LETTRÉ ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Rappel de vos droits

Cadre autonome

Un **cadre autonome** est un salarié qui a une **liberté** dans l'organisation de son travail. Il est souvent responsable de ses missions sans avoir besoin d'une supervision constante.



Temps de travail et jours travaillés

- Les cadres travaillent jusqu'à **211 jours par an**, ce qui inclut la journée de solidarité. **Leurs horaires ne sont pas planifiés.**
- Sur demande de l'employeur, cela peut être étendu jusqu'à **225 jours**, avec une bonification de **10 %**.
- Il existe aussi un **forfait réduit** (moins de 211 jours), avec une rémunération ajustée au prorata et une charge de travail adaptée.



Cependant les heures supplémentaires ne sont pas payées

Contrat et organisation

- Cet accord est formalisé par un **avenant au contrat de travail à durée déterminée pour l'année civile**.
- Les cadres ont droit à des repos quotidiens et hebdomadaires, avec une **journée de travail ne dépassant pas 12 heures**.
- Ils bénéficient d'une grande autonomie pour organiser leur travail et leurs **repos**, mais ces repos doivent être **pris avant le 31 décembre**.

Rémunération et suivi

- Leur **salaire** est lissé sur **12 mois** en cas d'**année incomplète**.
- Des outils de suivi (comme le **badgeage**, des **enquêtes annuelles** et des **entretiens**) garantissent un **équilibre entre travail et vie personnelle**.
- En cas de difficultés, des mesures adaptatives sont mises en place pour préserver leur bien-être.

Déplacements

- Les cadres qui effectuent plus de **36 déplacements par an** obtiennent **2 jours de repos supplémentaires l'année suivante (année N+1)**. **Mais le temps de déplacement effectués lors de missions ou de formations n'est pas comptabilisé.**

Ces jours peuvent être :

- Pris comme repos,
- Placés sur un Compte Épargne Temps (CET),
- Ou payés, selon le choix du salarié.



Les 5 règles à savoir Sur les travailleurs à temps partiel



1

Pour qui ?

Personnels de l'EFS avec une durée de travail inférieurs à la durée légal de travail.

2

Engagement de l'EFS

L'EFS s'engage à réduire le temps partiel non choisi et à adapter les contrats via un avenant, sous réserve de l'accord du salarié.

3

Jours non travaillés

Les jours non travaillés sont définis en fonction du taux d'activité, en tenant compte des besoins de conciliation vie pro/vie perso ou de cumul d'emplois.

4

Planification

- Planifiez sur 8 semaines
- Durée hebdomadaire variable (sans dépasser 35 heures)
- Durée quotidienne minimale de 4 heures par demi-journée
- Pas plus d'une interruption d'activité par journée (coupure repas ou collecte).

5

Cumul d'emplois

En cas de cumul d'emplois, l'EFS garantit des jours de non-travail compatibles avec l'autre emploi, tout en respectant les limites légales de durée du travail et de repos.



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
GRAND EST

LETTRÉ ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



Mutations internes

Nous constatons depuis quelques temps, des dérives dans la gestion des mutations internes.

En effet, nous avons déjà géré deux cas de personnes mutées dans d'autres régions sur d'autres postes pour lesquelles leur candidature avait été retenues, mais qui au final était conditionné à une baisse de salaire sans concertation préalable.

Soyez donc vigilant lors de la signature de l'avenant qui vous sera proposé si vous êtes dans ce cas.

Discutons !

Restons mobilisés et solidaires pour défendre nos droits et améliorer nos conditions de travail. N'hésitez pas à nous faire part de vos questions, remarques ou suggestions – **vo**tre voix compte !

Pour suivre nos actualités et actions, vous pouvez vous syndiquer ou nous contactez directement. Ensemble, nous sommes plus forts !

CLICK HERE 

À très vite,
L'équipe **CFDT Grand Est**



Christine WALTER et
Catherine LEGENTIL

Déléguées syndicales régionales
CFDT EFS Grand Est

christine.walter67@gmail.com
catherinelegentil@laposte.net



P.-S. : Conformément à notre accord, il n'est pas possible de répondre à vos questions via cette messagerie professionnelle

"Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte email, bloquer l'expéditeur."